
Contrats de professionnalisation dans le spectacle vivant : bilan d'utilisation et insertion 2005 et 2006 ^[1]

Octobre 2008, réalisée par l'Afdas, 33 pages.

Cette étude présente des données statistiques sur l'usage des contrats de professionnalisation sur deux années. Elle a permis d'accompagner la négociation de l'accord de branche sur ce sujet.

Le contrat

Au total, 817 contrats de professionnalisation ont été conclus dans le secteur du spectacle vivant (soit près de 14 % des 6 000 contrats de professionnalisation pris en charge par l'Afdas durant cette période tous secteurs d'activités confondus).

Sur les deux années, le nombre de contrats de professionnalisation a progressé de 17 %, passant de 376 à 441 dans le secteur du Spectacle vivant alors qu'au plan national la progression a été de 25 % (source DARES 2006).

Dans le Spectacle vivant, 6 % des CP sont conclus sous la forme d'un contrat de travail à durée indéterminée alors qu'au plan national la proportion est de 15 %.

Les employeurs

Sur les plus de 17 000 entreprises cotisantes du secteur du spectacle vivant, 405 structures ont effectivement eu recours au contrat de professionnalisation, soit 2,3 % de l'ensemble des entreprises cotisantes.

Le volume total de contrats conclus se répartit équitablement entre les entreprises de moins de 10 salariés et celles de plus de 10 salariés.

Plus de 47 % des entreprises ayant eu recours au CP se situent en Île-de-France, 10 % en région Rhône-Alpes et 8 % dans la région PACA.

Les bénéficiaires

Dans le secteur du spectacle vivant, 93 % des CP signés l'ont été au bénéfice de jeunes de moins de 26 ans. Au plan national, ce taux atteint les 86 % (source DARES 2006).

Par ailleurs, 87 % des bénéficiaires ont au moins le niveau Bac à la signature du contrat, alors qu'au plan national la proportion est de 64 % (source DARES 2006).

La formation

Dans le Spectacle vivant, les formations entreprises visent à parts égales les certifications (50 %) et les qualifications (50 %). Au plan national, 53 % des CP visent une certification, 35 % une qualification et 12 % un CQP (source DARES 2006).

Pour les formations concernant les CP du spectacle vivant, elles ont duré en moyenne 700 heures pour un coût moyen d'environ 6 000 € par contrat.

Le tutorat

Sur cette période, 23 salariés ont bénéficié d'une formation au tutorat financée par l'Afdas. Plus de 70 % d'entre eux relèvent d'entreprises de moins de 10 salariés situées dans 2 cas sur 3 en dehors de l'Île-de-France.

L'insertion

L'enquête de satisfaction menée par l'Afdas, 3 mois après la fin du contrat, montre que 56 % des bénéficiaires sont en emploi, 32 % ont engagé un nouveau cursus de formation et 12 % demeurent à la recherche d'un emploi.

Télécharger l'étude [2]

URL source:

<http://www.cpnefsv.org/etudes-colloques/etudes-rapports/contrats-professionnalisation-dans-spectacle-vivant-bilan>

Liens

[1] <http://www.cpnefsv.org/etudes-colloques/etudes-rapports/contrats-professionnalisation-dans-spectacle-vivant-bilan>

[2] <http://www.cpnefsv.org/sites/default/files/public/pdf/E-Etude-et-rapport/E1-Pdf4-etude-cp.pdf>